

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Longueau se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation en date du vingt mai , qui leur a été adressée, par le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2122-8, L 2122-9, L 2122-10, L 2122-13, L 2122-14 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents :** MM Colette FINET, Serge LEFEUVRE, Céline BRIDOUX, Marc HERNOUT, Hélène DOLMAIRE, Freddy DUCHESNE, Bernard BELIN, Philippe DAUTREMER, Nathalie MARCHAND, Christèle HOLLVILLE, Gérard COUSIN, Sophie LEFEUVRE, Gérard MARÉCHAL, Dalila GHOU, Éric ROUSSEL, Nicole COZETTE, Régis RICHARD, Corinne FOVET, Serge BLANCHET, Béatrice REIMUND.

**Etaient absents excusés :** MM Florence LAPA, Paulette BRIDOUX-HEDE, Abderrahim ASSIM, Gérard VANHUSE, Sylvie PORQUET, Éric MAQUET, Pascale HOUZE, Chantal BOULET.

**Etait absent :** Jacky PETIT

**Avaient donné pouvoir :** MM Florence LAPA à Serge LEFEUVRE, Paulette BRIDOUX-HEDE à Céline BRIDOUX, Abderrahim ASSIM à Marc HERNOUT, Gérard VANHUSE à Éric ROUSSEL, Sylvie PORQUET à Béatrice REIMUND, Éric MAQUET à Régis RICHARD, Pascale HOUZE à Corinne FOVET, Chantal BOULET à Hélène DOLMAIRE ;

Présents : 20 Représentés : 08 Votants : 28

### ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Communication du Maire
  
- 4) Plan local d'urbanisme
- 5) Prolongation du contrat d'assurance des risques statutaires du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017
- 6) Adhésion de la commune au Comité National d'action Sociale.
- 7) Festivités du 14 juillet : subvention au LAC Pétanque
- 8) Subvention à l'association « Les poilus de Picardie »
- 9) Centre de loisirs maternel : séjour à Conty
- 10) Centre de loisirs primaire : séjour à Lisbourg
- 11) Centre de loisirs primaire : séjour à Forges les eaux
- 12) Centre de loisirs primaire : séjour à Cucq
- 13) Centre d'Accueil Jeunes : Séjour à Bellevaux
- 14) C.A.J. : Spectacle du 29 mai 2016
- 15) Convention de formation professionnelle
- 16) Droit d'initiative

1) Compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2016  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Hélène DOLMAIRE est désignée secrétaire de séance.

3) Communications du Maire :

A) Dimanche 29 mai étant le jour anniversaire de la bataille de Verdun, le bureau municipal vous invite à une cérémonie de commémoration au Monument aux Morts de la commune à 10H15, en présence d'une délégation des Poilus de Picardie en costumes, avec un dépôt de gerbe – lecture du texte de Monsieur Todeschini, chargé des Anciens Combattants et de la mémoire, secrétaire d'Etat auprès du Ministre, par moi-même, ainsi que d'un poème du dernier recueil de Gérard Guerbette « Pour ne pas oublier ce qu'ils ont vécu ».  
A 11H, nous nous retrouverons dans les locaux du CAJ pour y voir « La Fleur au Fusil », spectacle labellisé centenaire 1914-1918.

B) Nous avons recruté, sur entretien, deux agents titulaires à la suite de deux départs hors de la commune :

- L'un responsable technique aux espaces verts, Monsieur Nicolas ALEXANDRE, qui prendra ses fonctions le 02 juin.
- L'autre, agent aide cuisinier et entretien des locaux, Madame Nathalie FIEULAIN, qui, elle, débutera le lundi 13 juin 2016.

C) Je vous informe que le Secours Populaire Français fête les 80 ans des Congés Payés à Fort-Mahon Plage, samedi 04 juin à 11H30 sur l'esplanade. Il nous invite à cet anniversaire au cours duquel se tiendra une conférence de presse, suivie d'un pot de la solidarité.

D) Enfin, la résidence Denis Papin de l'OPAC sera inaugurée lundi 20 juin à 18H.

4) Plan local d'urbanisme :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE que la délibération du 02 février 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme est retirée. Le nouveau dossier de Plan Local d'Urbanisme prenant en compte les observations émises par les services de l'Etat est approuvé. Adopté à l'unanimité.

5) Prolongation du contrat d'assurance des risques statutaires du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'accepter la prolongation du contrat d'assurances statutaires pour une période d'un an du 01 janvier au 31 décembre 2017 aux mêmes conditions de garanties et tarifaires existantes. Madame le Maire est autorisée à signer tout document matérialisant cette prolongation.

Adopté à l'unanimité.

6) Adhésion de la Commune au Comité National d'Action Sociale :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE, de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter 1<sup>ER</sup> janvier 2016 et d'autoriser Madame le Maire, à défaut l'adjoint délégué, à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, le conseil municipal accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :

(Nombre de bénéficiaires actifs et retraités indiqués sur les listes) X (la cotisation par bénéficiaires actifs et retraités).

Monsieur LEFEUVRE Serge, Adjoint au Maire, est désigné membre de l'organe délibérant en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Adopté à l'unanimité.

7) Festivités du 14 juillet : Subvention au LAC Pétanque :

Le Conseil municipal, après délibération, DECIDE l'attribution d'une dotation de 400€ au club ESCL Pétanque, représenté par Monsieur ARDUINO Jean-Marie, pour l'achat de lots à l'occasion d'un concours de pétanque organisé pour les fêtes du 14 juillet.

Adopté par 21 voix pour et 07 abstentions.

*Régis RICHARD : Suite à la commission finances, il fallait responsabiliser les associations afin qu'elles se financent elles-mêmes pour le principe de solidarité et des difficultés de la Commune.*

8) Subvention à l'association « les poilus de Picardie »

CONSIDERANT que l'association « Les poilus de Picardie » participe activement aux différentes commémorations et manifestations organisées par la Commune, le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE l'attribution d'une subvention de 300€ à l'association « Les poilus de Picardie » représentée par Monsieur ALTAZIN Hervé, président.

Adopté à l'unanimité.

*Régis RICHARD : Le Comité de Jumelage participe-t-il pour aider cette association à se développer ?*

*Nathalie MARCHAND : Cette association a une intervention plus large. (Fête du Rail, Conseil Départemental...)*

9) Centre de loisirs maternel séjour à Conty :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE d'accepter la proposition n°16.049, présentée par les ateliers du Val de Selle, 47 route de Loeuilly, à Conty pour l'hébergement et les activités pour un montant de 420.00 €.

La proposition N°16.A022, présentée par l'auberge « Les deux rives », Les ateliers du Val de Selle, rue du Marais à Conty pour la restauration est acceptée pour un montant de 891.00€.

Adopté à l'unanimité.

10) Centre de loisirs primaire : séjour à Lisbourg :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE d'accepter le devis présenté par l'association « A Petits P.A.S », 16 route de Canlers à Ruisseauville, 62310, pour l'hébergement en gîte à Lisbourg, pour un montant de 912.00€

Le devis présenté par l'association « A Petits P.A.S » 16 route de Canlers à Ruisseauville, 62310 pour trois animations, est accepté pour un montant de 630.00€

Les frais de ménage, annoncés dans la convention, sont acceptés pour un montant de 240.00€.

Adopté à l'unanimité.

11) Centre de loisirs primaire : séjour à Forges Les Eaux :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE d'accepter le devis présenté par la Maison Familiale et Rurale, 42 avenue du 11 novembre 76440 FORGES LES EAUX, pour l'hébergement, pour un montant de 930.00€.

Adopté à l'unanimité.

12) Centre de loisirs primaire : séjour à Cucq :

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE d'accepter le devis présenté par le camping « Pomme de Pin » 396 boulevard de France à CUCQ, 62780, pour l'hébergement en tente, pour un montant de 1042.40€.

Adopté à l'unanimité.

13) Centre accueil Jeunes : séjour à Bellevaux :

Un centre de vacances pour le Centre d'Accueil Jeunes sera organisé pour la période du 01 au 07 août 2016 à BELLEVAUX.

Le devis et la convention de séjour présentés par l'hôtel restaurant « Les moineaux » 74470 Bellevaux, pour un montant de 6 190.80€ est accepté.

Le devis Canirandonnée, présenté par la société Parc Nordique, Les Plagnes, 74470 VAILLY, est accepté pour un montant de 720.00€.

Le devis « spéléologie » présenté par la société GR AVENTURE, 155 route du Pont Marteau 74890 Bons en chablais, est accepté pour un montant de 698.00€.

Le devis présenté par « Les Courriers Automobiles Picards » pour le transport aller et retour est accepté pour un montant de 3 700.00€.

Adopté à l'unanimité.

14) C.A.J : spectacle du 29 mai 2016 :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE d'accepter le devis présenté par l'association « Farandole » domiciliée BP 4 à 80450 CAMON, pour un montant de 100€.

Madame le Maire, à défaut l'Adjoint délégué, est autorisé à signer le contrat présenté par l'association FARANDOLE, pour le spectacle « LA FLEUR AU FUSIL » présenté le dimanche 29 mai 2016 au Centre Accueil Jeunes à Longueau.

Adopté à l'unanimité.

15) Convention de formation professionnelle :

Le conseil municipal, après délibération, DECIDE d'accepter la convention de formation professionnelle, présentée par l'association « Cités d'enfants » 29 place de la libération à 26110 NYONS, est acceptée.

La commune de Longueau prend en charge le solde du coût de la formation qui s'élève à 1 500.00€.

Adopté à l'unanimité.

*Colette FINET : On rend les enfants acteurs de leur vie de vacances. Ils se prennent en charge dans le domaine de la citoyenneté.*

*Régis RICHARD : A côté des dates de suivi du site pilote, il est précisé « sous réserve » ?*

*Colette FINET : Toujours 42 heures, mais les dates peuvent varier.*

16) Droit d'initiative :

*Régis RICHARD : Concernant les nouveaux compteurs ERDF, il n'y a aucune pénalité pour les personnes qui le refusent.*

*Serge LEFEUVRE : Nous recevons ERDF le 06 juin.*

*Serge BLANCHET : est-il possible d'avoir un escalier à la benne à déchets verts ?*

*Colette FINET : oui, mais il y aura un meilleur endroit. On peut avoir une seconde benne, mais où la mettre ?*

*Serge LEFEUVRE : Au château d'eau, ou devant la maison de l'enfance ?*

Le conseil municipal, adopte par 21 voix pour et 07 abstentions la motion suivante :

La séance est levée à 21H40.